

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 14 juin à 17h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations d'Aleria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 10 juin 2024	Date d'affichage :
Membres en exercice : 40	Membres présents : 13
Procurations : 3	Nombre de votes : 16
Pour : 16	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas :

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony, ANGELI Paul, BUSSETTA Jean-Yves, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MARCHETTI Laurent, MAURIZI Pancrace, PAOLACCI Jean-Toussaint, PISTORESI-RAMAZZOTTI Jeanne, VENTURINI Dominique, DE MATRA Catherine (Matra)

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES: BALDOVINI Antony (à FRANCESCHI Jean-Claude), LUIGGI Laure (à VENTURINI Dominique), PIRAS Marie-Antoinette (à RAMAZZOTTI-PISTORESI Jeanne)

MEMBRES ABSENTS: ANGELINI Colomba, ANTONETTI Jean-Marie, BONIFACI Jean-François, BONY Sarah, CALENDINI Isabelle, CASANOVA André, CASTELLANI Jean-Charles, CHESSA Pascal, DOMPIETRINI Pierre-François, GIACOBETTI Xavier, GIUGANTI Paul, GOZZI Dominique, GROSSI Christelle, MARIANI Marthe, MEDORI Séverin, NOIRALT-ROSSI Patricia, ORSUCCI Christian, PAOLI Jean-François, PIETRI-FILIPPI Ghislaine, RICCIARDI-SAEZ Célia, ROSSI Pierre, SANTELLI Jean-Baptiste, TADDEI Laurence, VANNUCCI Bernard.

OBJET : Mise en sécurité de l'aire de jeux pour enfants de Moïta

La présente séance du Conseil Communautaire fait suite à celle du 07 juin 2024 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L. 2121-17, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum »

Le Président rappelle que la Communauté de communes a créé au tournant des années 2010, une aire de jeu pour enfant sur la commune de Moïta.

La clôture de cette aire de jeu présente aujourd'hui des fragilités qui rendent dangereuse sa fréquentation par les enfants de la commune ce qui nécessite des travaux de sécurisation pour un montant de 9023€ HT.

Afin de réaliser ces travaux, le président propose au conseil de solliciter l'aide financière de la collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale tel que présenté dans le plan de financement ci-après :

Financeurs	Taux d'intervention	Total HT
Collectivité de Corse	80%	7 218,40€
Communauté de communes de l'Oriente	20%	1 804,60€
Total	100%	9 023 €

Le Conseil,

Où l'exposé du président,

Approuve le présent rapport et demande au président d'engager les travaux nécessaires pour la mise en sécurité de l'aire de jeu,

Autorise le président à solliciter le soutien de la collectivité pour financer le coût des travaux,

Autorise le président à signer tout document budgétaire, comptable ou administratif nécessaire à la mise en œuvre du présent rapport.

Nombre de votants :

Pour : Contre : Nuls :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Président,
Jean-Claude FRANCESCHI

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

David Balbani

Po de Felice